

LE FAUX MESSAGE DE LA CAF

Cette tentative de phishing (« hameçonnage ») s'appuie sur un message accrocheur comportant la mention « Prime exceptionnelle » : « Nous avons le plaisir de vous informer que vous êtes parmi les familles qui vont bénéficier d'un montant de 250 €.

S'inscrivant dans l'élan de solidarité et compte tenu des valeurs portées par l'organisme, le conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales CAF donne autorisation à son Directeur général pour contribuer à hauteur de 100 millions d'euros, prélevés sur les disponibilités des familles, au Fonds spéciaux dédiés à la gestion de la pandémie du coronavirus. Pour bénéficier de cette aide, veuillez cliquer sur le lien ci-dessous et remplir les informations demandées. »

Trois indices doivent attirer l'attention du consommateur :

- ⇒ l'adresse de l'émetteur newsletter@dispguvsdossier44.fr ;
- ⇒ l'existence de fautes d'orthographe (*corrigées par le Réseau anti-arnaques dans le texte reproduit précédemment*) ;
- ⇒ le fait de vous réclamer les références de votre carte bancaire pour effectuer le versement, au lieu de l'habituel virement effectué par la CAF.

Les tentatives de phishing constituent, elles-aussi, une véritable pandémie. Le seul vaccin connu est une bonne dose de vigilance et un complément de répression.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le **Réseau anti-arnaques**, association partenaire de l'**UFC-Que Choisir**, BP 40179, 79205 **PARTHENAY cedex** (contact@arnaques-infos.org). Elle alimente la page **Facebook** du **RAA**.

Site : www.arnaques-infos.org

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)